



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA  
CABINET DU MINISTRE

N° 630 / 16.24 / CABP/2020

V/ Réf/

N/ Réf/

Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTE  
PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA SUR LE SUIVI DES  
ACTIONS DE PREVENTION ET DE RIPOSTE FACE AU COVID-19

Ce mercredi 08 Avril 2020, les résultats de tests virologiques de contrôle faits sur les 3 patients testés COVID-19 positifs et 34 personnes contact de ces 3 patients malades sont les suivants :

- ✓ Les résultats à la PCR montrent que les 3 patients présentent toujours le virus du COVID-19. Toutefois, leur état de santé est bon : pas de fièvre, pas de toux, pas de dyspnée et s'alimentent normalement ;
- ✓ Les résultats de l'analyse à la PCR sont tous négatifs pour 34 personnes ayant été en contact avec les 3 patients atteints du COVID-19. Parmi ces dernières, 21 ont subi un deuxième test tandis que pour 13 autres, c'était leur premier test.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le sida profite de cette occasion pour donner des clarifications et démentir les informations erronées qui circulent sur les réseaux sociaux :

1. La mesure de mise en quarantaine de toutes les personnes qui entrent sur tout le territoire national en provenance de l'étranger a été prise dans le cadre de la prévention du COVID-19. C'est ainsi que des dispositions ont été prises au niveau de toutes les provinces frontalières avec les pays voisins pour la mise en application de cette mesure. Il ne s'agit donc pas d'une contrainte mais d'une mesure visant à protéger les familles et tout le pays contre le COVID-19.

A ce jour, 2936 personnes ont été mises en quarantaine dans différentes provinces du pays. Après 14 jours de quarantaine, 2261 personnes sont rentrées chez elles et ne présentent aucun signe de COVID-19. Seules 675 personnes restent en quarantaine.





2. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida dément formellement les informations qui circulent sur les réseaux sociaux faisant état de la réception d'un pseudo vaccin du COVID-19 en provenance de la Chine pour des essais cliniques sur la population burundaise. Il s'agit d'une pure machination.

Le don de matériels dont il s'agit, concerne du matériel et des équipements de chirurgie et de réanimation destinés à appuyer l'Hôpital Prince Régent Charles.

**Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida profite de cette occasion pour indiquer que le Burundi n'acceptera jamais d'être un terrain d'essai pour tester un quelconque vaccin fût-il contre le COVID-19.**

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le sida réitère son appel aux populations à rester sereines, à vaquer tranquillement à leurs occupations quotidiennes tout en respectant scrupuleusement les mesures de prévention individuelles et collectives contre le COVID-19

Fait à Bujumbura, le 08 Avril 2020

**LE CABINET DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA**

